



enterprise europe



L'Europe à la portée de votre entreprise.
SUD-OUEST FRANCE

GARANTIES & ASSURANCES

Assurance caution / risque exportateur

Objectifs :

Couvrir l'émetteur (établissement financier) du risque de défaillance financière de l'exportateur.

Bénéficiaires :

Tous les émetteurs français ou installés en France et/ou dans l'Union Européenne peuvent bénéficier de cette garantie.

Actions éligibles :

- Tous les types d'engagement de caution « classiques », hormis les cautions d'offset, liés à une opération d'exportation, réalisée par une entreprise française.
- Pour les entreprises françaises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 75 MEUR, la part étrangère est limitée à 50 % du montant du contrat.
- Ces engagements peuvent être libellés en toutes devises et émis sur tous pays, à l'exception des pays fermés même au comptant par la politique d'assurance-crédit en vigueur.

Modalités :

Fonctionnement :

- L'émetteur fait un reporting mensuel à Coface, détaillant la consommation de chacune des lignes garanties.
- Les faits générateurs de sinistre couverts : Carence ou insolvabilité judiciaire de l'exportateur.
- Les délais constitutifs de sinistre :
 - 3 mois en cas de carence,

Coût :

- Facturation : à l'émetteur et pour chaque encours garanti.
- Échéance : trimestrielle d'avance.
- Assiette : les derniers encours déclarés.
- Taux : identique à celui fixé par l'émetteur pour la fraction non garantie de chaque engagement assuré.

Contact :

Françoise LAMARQUE

Tél :06 20 66 84 80

www.coface.fr

Avril 2009